

Dire en Guadeloupe

par Diana Rey-Hulman

En ce lieu, comme en tout autre endroit, le dire est conditionné par des règles sociales strictes. Voilà une affirmation bien triviale si on en reste à ce niveau de généralité. Y aurait-il une spécificité de la Guadeloupe en la matière ? Ou en d'autres termes peut-on, en Guadeloupe, bâtir l'identité sur la spécificité du dire ? La réponse est oui car il apparaît que la langue, le créole, est pour les locuteurs du commun (comment nommer autrement ceux qui ne font pas métiers d'épilinguistique ou de métalinguistique ?) et pour les intellectuels, en particulier les sociolinguistes, l'enjeu de forts affrontements identitaires.

Ceci est d'autant plus paradoxal que le signifiant créole renvoie à deux signifiés : d'une part aux langues majoritaires de Haïti, de la Dominique, de Sainte-Lucie, de la Martinique et de la Guadeloupe et, d'autre part, au processus de mixage de langues, quelles que soient les modalités de contact entre leurs locuteurs, l'époque ou le lieu. Le français d'Abidjan est, pour nombre de linguistes, du créole, au même titre que *le créole anglais de la Jamaïque, dénommé aussi bungo, quashee, jagwataalk, etc.* (Valdman, 1978, p. 20). Mais ces langues ne sont pas des créoles pour leurs locuteurs : les locuteurs d'Abidjan considèrent qu'ils parlent français quand ils n'utilisent pas leur première langue ou une des langues africaines qu'ils ont apprises au cours de leur pérégrination de travailleurs émigrés depuis les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire ; dans la même situation, au Sénégal, les locuteurs déclarent qu'ils parlent wolof ; quant au créole anglais de la Jamaïque, il est loin d'être reconnu comme tel par les locuteurs jamaïcains.

Les linguistes ne s'accordent pas non plus sur le signifié de « créole ». Ainsi le linguiste Valdman, dans un ouvrage de synthèse sur le créole, consacre le premier chapitre à la définition de l'appellation « créole » et le dernier à l'origine du créole. Qu'est-ce donc que cette langue dont l'existence est douteuse, l'origine problématique ?

Dire des linguistes

Vous avez dit langue créole ?

Le mot « créole » désigne en fait, au-delà d'une langue, au-delà des langues dites créoles de la Caraïbe, un type de langue qui a ceci de particulier qu'il semble que, pour être du créole, une langue doive d'abord être du pidgin. Dans le dictionnaire de linguistique, édité par Larousse en 1973, pour l'entrée « créole » il a été jugé bon d'intégrer « créole » dans un ensemble paradigmatique de sabirs, pseudo-sabirs ou pidgins :

« On donne le nom de *créoles* à des sabirs, pseudo-sabirs ou pidgins qui, pour des raisons diverses d'ordre historique ou socio-culturel, sont devenus les langues maternelles de toute une communauté. On n'a pas de sabir, de pseudo-sabir ou de pidgin pour langue maternelle, mais, comme des millions d'Haïtiens, on peut avoir un *créole*. Les pseudo-sabirs unilatéraux, à base de français, d'anglais, de portugais, de néerlandais ou d'espagnol, ont été employés par des Noirs de communautés diverses, que rassemblaient les négriers et à qui se posaient les problèmes d'intercompréhension. Il y a des *créoles français* en Haïti, à la Martinique, à la Guadeloupe, des *créoles anglais* à la Jamaïque et aux Etats-Unis (gullah), des *créoles portugais* ou *néerlandais*. Le nombre de mots d'origine africaine y est très réduit, sauf exceptions. Les conditions de formation de ces créoles à partir de pseudo-sabirs (utilisation d'impératifs, d'infinitifs, de formes syntaxiques simples) expliquent leurs caractères communs. Les ressemblances entre des créoles éloignés géographiquement ou de familles différentes s'expliquent ainsi. En fait, leur origine mixte différencie les créoles des dialectes d'une langue et leur statut socio-culturel les oppose à la langue même. »

Ni dialectes, ni langues, que sont donc les créoles ? Peut-être, malgré tout, des dialectes, car, à l'entrée « dialecte », les mêmes auteurs déclarent :

« Le dialecte est une forme de langue qui a son système lexical, syntaxique et phonétique propre et qui est utilisé dans un environnement plus restreint que la langue elle-même. »

Nous voilà donc installés en pleine contradiction à l'intérieur d'un même dictionnaire : les créoles n'auraient-ils pas un système lexical, syntaxique et phonétique « propre » et un « statut socio-culturel » définissant un « environnement plus restreint

que la langue » dont ils sont dits être issus ? Les auteurs de cette rubrique précisent que les « créoles anglais, français, portugais » (1) ne comportent que des traces lexicales tenues d'un substrat (mais, en l'occurrence, le mot n'est pas avancé) africain, traces qui, pour eux, ne seraient que de l'ordre de l'emprunt. Mais ce qui interdit de considérer le créole comme une langue, ou même comme une langue restreinte, c'est que ses structures sont « simples ». Les créoles, englués dans la gangue des sabirs qui leur ont donné naissance, sont comme eux atteints du handicap de la « simplicité ». Mais c'est bien évidemment une analyse en calque sur les langues européennes — françaises en l'occurrence — qui conduit ces auteurs à considérer comme simple la syntaxe des sabirs et à s'étonner de l'usage qui est fait de ce qu'ils appellent infinitif. Parler d'infinitif pour les auteurs de ce dictionnaire revient à interpréter les lexèmes verbaux terminés par /e/ comme appartenant à des ensembles paradigmatiques verbaux dont l'affixe /e/ serait une marque temporelle alors que les verbes ne possèdent pas de marque flexionnelle ; bien évidemment, on ne peut se rallier à cette position et force est de rentrer dans la discussion sur la productivité de la dérivation verbale à partir d'un nominal. Par exemple, dans : *u pa burade timun la* (2), « ne bouscule pas cet enfant », *burade* est dérivé de *burad*, « bourra - de ». Après le passage du cyclone Hugo, un dérivé nouveau est apparu : *siklone* formé sur *siklon*. On dit : *kaz ajo te siklone*, « leur maison a été endommagée par le cyclone ».

Ces longues citations de déclarations contradictoires n'ont d'autre intérêt que de montrer dans quel désarroi les langues parlées dans la Caraïbe plongent les linguistes qui se contraignent à utiliser le terme « créole » pour désigner les langues autres que le français, l'anglais, le portugais... Le créole de Guadeloupe est un créole parmi d'autres. Dans quelle mesure est-il langue guadeloupéenne ?

(1) Il faut noter, dans cette énumération, l'absence des créoles des zones de langues espagnoles. Jusqu'à une époque très récente se posait « la question de l'existence ou de la non-existence d'une langue créole à Cuba. » (Yacou A., 1977).

(2) La transcription adoptée est celle de l'A.P.I.

Dialectes et bilinguisme

Qu'ont affaire les linguistes de distinguer « dialecte » de « langue » ? N'y a-t-il pas que des dialectes ? Les langues ne se confondent-elles pas avec les dialectes ? Jakobson (1963) a exprimé avec force l'incongruité de la séparation entre langue et dialecte :

« Le bilinguisme est pour moi le problème fondamental de la linguistique et la division académique en sections séparées, la section de français, la section d'italien, etc m'a toujours paru quelque chose d'artificiel. Y-a-t-il une complète ségrégation entre des langues contiguës ? » (op. cit. p. 35).

Pourquoi s'embarrasser de l'arsenal sémantique de la langue française pour désigner par langue ce qui, entre autre, se confond avec langage dans la langue anglaise, elle aussi quelque peu encombrée de dialecte (1) ; pourquoi ne pas se satisfaire du seul mot de langue puisque dialectes, comme patois, jargons, argots, n'ont de différents que leur désignation par des locuteurs bilingues (2) et l'usage plus ou moins étendu que ceux-ci font de ces langues plus ou moins contiguës. Reste la question des créoles, des pidgins, des sabirs, ce dernier terme servant à l'occasion de désignation péjorative des langues de cette catégorie (3).

Les linguistes ont tenté de contourner la difficulté de la mise en action de la différenciation entre langue et dialectes : c'est à propos du créole qu'à été inventée la notion de *continuum* et mis à l'épreuve ce que Jakobson avait suggéré à propos des langues romanes. Plus précisément, c'est à propos des langues du Pacifique, à Hawaï, que la notion de *continuum* voit le jour en 1934 ; mais ce n'est que dans les années 1970 que cette notion est mise à l'épreuve et affinée par Bikerton toujours dans un contexte

(1) En anglais *language* traduit à la fois langue et langage; *dialect* correspond à dialecte en français.

(2) Pourquoi considère-t-on que l'argot est une langue différente du français? Ne serait-ce pas plutôt un style oral au même titre que le jargon? Curieuse est l'habitude de considérer l'argot sous une unicité bien hypothétique. N'y a-t-il pas autant d'argots que de "milieux"? Toute aussi curieuse est l'habitude de considérer les jargons dans la diversité bien réelle des parlars professionnels.

(3) Sabir n'appartient pas seulement au jargon des linguistes ; ce terme est aussi utilisé dans une forme de parler quelque peu argotique: « qu'est-ce que c'est que ce sabir? Je ne comprends pas ce que tu racontes. » A chaque fois qu'ils voulaient marquer leur mépris, les colonisateurs désignaient également toutes les langues du Maghreb par le terme de sabir (« le sabir des Algériens » etc.).

de langues anglaises. A la fin des années 1970, les chercheurs de langues françaises abordent de ce point de vue la description des langues créoles et évoquent la situation des créoles face aux langues françaises. Si la description des faits sociaux dans lesquels s'insèrent les variations linguistiques n'est pas abordée avec une grande finesse, la reconnaissance de la variation est définitivement acquise.

Le linguiste Hagège (1985) réintègre les créoles dans l'ensemble des langues, car pour lui ils sont provisoires, au même titre que les autres langues, toutes étant marquées du stigmate de la précarité ; par ailleurs il affirme que ces langues ne sont pas atteintes du handicap de la simplicité : dès leur apparition, pidgins et créoles sont constitués en toute complexité ; ces langues sont, dès leurs origines, « riches en traits dominants » :

« (...) les pidgins, pour être des langues économiques, analytiques et motivées, ne sont cependant pas des langues simples au sens où il s'agirait d'instruments rudimentaires répondant à la nécessité d'une communication minimale. Ce sont en fait des langues riches en traits dominants. On ne peut donc pas considérer sans autre débat que le développement des créoles à partir de pidgins soit un argument en faveur d'une théorie de la créologénèse comme chaînon intermédiaire entre l'ontogénèse (1) et la philogénèse du langage. Les créoles se sont développés dans une situation de vie communautaire imposée à des hommes de langues différentes. Leurs tentatives pour communiquer en l'absence d'une langue commune engendrent naturellement des codes. Si ces situations ne durent pas, ou si elles ne sont qu'intermittentes, les codes ainsi créés n'aboutissent pas à des créoles et peuvent même disparaître. Ainsi le russnork, pidgin russo-norvégien qui fut parlé de la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution russe de 1917, était utilisé uniquement durant les mois d'été entre marchands russes et pêcheurs norvégiens. Quand cessèrent d'exister les conditions socio-économiques qui favorisaient ce commerce, le russnorsk disparut. C'est assez dire le rôle des facteurs de situation. » (op. cit. p. 40)

(1) « La puissance des courants inspirés par les sciences de la vie au XIX^e siècle a conduit nombre de linguistes (...), à traiter deux processus fondamentaux comme les deux manifestations, à des échelles différentes, d'une même histoire, notre histoire, celle de la construction réciproque de l'homme et du langage. L'un de ces processus est la phylogénèse de la parole, c'est-à-dire son développement chez l'espèce humaine depuis les "origines". L'autre est l'ontogénèse, ou acquisition du langage à travers une langue particulière chez l'enfant. » (op. cit., p. 32)

Aux origines : la variation.

Hagège réintroduit au cœur de la linguistique générale un débat sur le rôle « des facteurs de situation ». Il suggère qu'il faut aller chercher du côté de la « situation de vie communautaire imposée à des hommes de langues différentes ». La vie communautaire des origines était celle de l'oppression du maître sur ses esclaves ; rien d'étonnant que le maître ait imposé sa langue à ses esclaves qu'il tentait avec soin de déposséder de leurs langues en séparant les locuteurs de même langue. Depuis, les descendants des maîtres honteux, les descendants d'esclaves vindicatifs, tous s'engagent dans une typologie des langues actuelles qui se confond avec une hypothétique reconstitution, mythe fondateur des distances entre le français actuel et la langue dite aujourd'hui créole. A la simplicité mythique de la langue originelle correspond une représentation simplificatrice des rapports maîtres / esclaves, donc des situations de communication précises dans lesquels les uns et les autres étaient engagés.

Du côté des maîtres, il n'y a très certainement pas une langue française unifiée :

« Les Français qui partent aux Isles ne sont pas des gens de la Cour. D'origine rurale ou côtière, ils viennent pour la plupart des provinces de l'Ouest: Normandie, Bretagne, Vendée, Gironde. Ils ne parlent pas le français (en tout cas pas celui de Molière), mais des variétés patoisantes et régionales. Outre quelques religieux et quelques officiers, la majeure partie de cette population est composée d'illétrés, qui n'ont aucun souci de contribuer, par leur parlure recherchée à l'unification linguistique métropolitaine à peine commencée. » (Prudent, 1980, p. 24)

Du côté des nègres, il ne faut pas négliger les aptitudes au bilinguisme : sur les bateaux, au cours du voyage qui durait des dizaines de jours, il s'établissait à fond de cale un code commun ; ou, du moins, le ou les codes des terres d'Afrique, qui y servaient de langue de communication dans les échanges économiques et politiques nombreux à cette époque, étaient activés pour servir de communication. Que les codes de circonstances aient disparu lors des débarquements : à cela rien d'étonnant. Mais il faudrait partir à la découverte des situations langagières en Afrique, dès l'époque de la traite. L'opposition entre une Europe unificatrice et une Afrique marquée du stigmate de la variabilité devrait être repensée à l'aune des situations historiques précises. On peut

considérer en regard des situations actuelles que la variation linguistique n'était pas considérée comme un obstacle insurmontable⁽¹⁾.

Je ne m'aventurerai pas dans la reconstitution des origines mais je relève simplement qu'au delà des monographies descriptives la linguistique créole est enfermée dans le cercle étroit des origines qui confine les langues de la Caraïbe dans l'unicité. Dans les traités de linguistique, on y parle *du* créole et non pas des créoles ; c'est ainsi que Valdman intitule son ouvrage *le créole*, et pour lui le singulier s'impose même pour *structure, statut et origine*. C'est en cela que les linguistes rejoignent les locuteurs du créole qui, en Guadeloupe en particulier, comparent rarement leur propre créole à d'autres créoles. La variation interne est reconnue par rapport à la situation insulaire : ainsi, le créole de Marie-Galante est reconnu différent du créole de la grande île dans un temps éloigné. En effet c'était du temps de l'enfance d'un adulte d'une soixantaine d'année que les écoliers de Guadeloupe disaient du parler marie-galantais : *sa se mun dza*, « c'est du mun dza ». Toujours en termes insulaires, créole de Martinique et de Haïti s'ordonnent dans une différenciation hiérarchisée par rapport au créole guadeloupéen.

Les défenseurs du créole

Identité et variation

Dans le jeu entre langage et langue, les défenseurs du créole ne parlent que du langage créole, "notre créole". Le créole semble s'ériger en langue avec beaucoup de difficultés; c'est au travers de la reconnaissance de la variation que le créole devient langue de Guadeloupe, clé de l'identité guadeloupéenne :

« Notre but était de donner un reflet le plus juste possible de la langue créole telle qu'elle est parlée chez nous... » (Poulet, Telchid, Montbrand, 1984, p. 5)

(1) Un exemple: à Sansanné-Mango, au Togo, la langue du commerce était confinée dans cet usage, non pour des raisons de difficultés linguistiques mais surtout par une stratégie de la classe dirigeante qui en interdisait l'accès. (Rey-Hulman, 1980)

C'est en ces termes que les auteurs du dernier dictionnaire en date affichent leur volonté de défendre la langue créole dans sa forme guadeloupéenne. Ils opèrent ainsi une double rupture : la langue créole, au travers de ses variantes, n'est plus réduite, dans sa spécificité, à un « patois » ; elle est langue, au même titre que le français. Les locuteurs de langue régionale déclarent fréquemment en France que le « patois » n'est pas une langue à part entière, car il varie d'un village à l'autre et parfois à l'intérieur d'un même village. Cet argument est souvent utilisé par les locuteurs eux-mêmes dans leur effort d'auto-dénigrement de leur propre langue, pris qu'ils sont dans le carcan de la hiérarchie entre « patois » et langue française. Il est à signaler que les locuteurs de la langue créole, bien qu'ils n'utilisent pas cet argument, qualifient leur langue, leur façon de parler, de « patois » quand ils se situent dans la même relation entre français et langue régionale. Il faut ajouter que cette qualification est rarement usitée : tout au plus l'est-elle dans une situation d'enquête. Je n'ai en effet jamais entendu hors de cette situation un locuteur dire : « mon patois... ».

Variation régionale et synonymie

Poulet, Telchid et Montbrand ne sont pas allés jusqu'au bout des conséquences de leur acceptation de la variation : ils ont coulé leurs observations dans le moule de la synonymie pratiquée par les dictionnaires, et n'ont jamais noté les situations dans lesquelles surgissent ces variations.

Au hasard des entrées, on relève : *manti-mantè* (*vwè gadédzafè*) (1), « quimboiseur, devin, sorcier ». Il est probable que le choix entre *manti-mantè* et *gadédzafè* s'exerce à l'intérieur d'une taxinomie des fonctions de divination et de traitements psychiques et physiologiques ; il est aussi probable que ce qui est indiqué comme un choix relève de la variation régionale. C'est ainsi que, pour les Marie-Galantais, *gadédzafè* ne s'applique qu'aux sorciers de la Guadeloupe (2), car on ne parle, à Marie-Galante, que de *manti-mantè*, *domé* (dormeurs), *kakwè* ou *kélé*

(1) La transcription adoptée est celle des auteurs du « Dictionnaire des expressions... ».

(2) « Guadeloupe » est ici entendu au sens donné par les Marie-Galantais à l'île principale de l'archipel guadeloupéen.

(sorciers). Notons la difficulté de traduire les lexèmes créoles dans la langue française dont la culture ne répartit pas les fonctions religieuses de la même façon ; « quimboiseur » est non pas du français mais du créole de Martinique ; « devin » et « sorcier » ne sont pas deux synonymes mais s'appliquent à la double fonction assumée par ces personnages religieux.

Il faut s'interroger sur l'obligation d'en passer par le dictionnaire pour marquer l'existence de la langue créole. L'abbé Germain, A. Bazerque, autres défenseurs du créole, ont suivi le même chemin. Actuellement un thésaurus des créoles est en chantier. Le père Barbotin a jeté les jalons d'un dictionnaire de la langue marie-galantaise; le linguiste qu'il a sollicité pour cette tâche s'interroge sur la distance entre le créole de l'île de Marie-Galante et le français. Quant aux auteurs de ce *Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, ils précisent qu'ils n'ont pas chargé leur liste de mots tels que télévision, ordinateur. Le critère qu'ils ont choisi

« pour retenir un mot... a été de savoir s'il donnait lieu à expressions courantes, dictons, proverbes, chansons ou poésie... Ainsi le mot « pyé » (pied), bien qu'il ait le même sens et la même prononciation dans les deux langues, a été retenu car il est à l'origine d'un certain nombre de mots dont il constitue la racine, comme « gwopyé » (éléphantiasis), « pyébwa » (arbre)... » (op. cit. p. 5).

Pourquoi ces auteurs, professeurs de lettres, font-ils preuve d'une telle naïveté linguistique ? En effet, pourquoi parlent-ils de racine là où il y a composition à partir de deux nominaux ? « pyé » n'est pas plus racine que « bwa » dans « pyébwa ». Peut-être qu'en tenant à l'écart les créoles — ceux de Guadeloupe notamment — des autres langues du monde, ils espèrent agrandir la distance qui les sépare du français. Le résultat de ce refus des catégories de la linguistique actuelle est qu'ils adoptent une conceptualisation désuète ; le principal défaut de cette forme de conceptualisation réside dans la contrainte de calquer la langue créole sur le français — alors même qu'ils veulent s'en éloigner — et de quitter la description de la langue orale pour la mouler dans une représentation écrite qui, pour les descripteurs, se substitue à la langue parlée. Prenons un exemple :

« la est un article défini singulier qui se place après le nom et est relié à celui-ci par un tiret. » (op. cit. p. 11).

Les usagers du métalangage, qui se présentent comme défenseurs du créole, dressent une ligne maginot entre leur langue créole et le français ; ils sont vaincus et doivent se soumettre non seulement aux exigences de la grammaire, métalangue française, mais aussi à la norme discursive explicitée par la notion de *niveaux de langue* .

« Chacun peut constater en effet qu'on a utilisé quelquefois tous les niveaux de langue pour traduire un mot créole expressif: français standard, familier, argotique ou même grossier, afin de ne pas enlever à notre langue ce qu'elle a de plus savoureux, de plus pimenté. » (op. cit. p. 6).

Voilà donc qualifié le créole en même temps que l'est le français ; le créole ne pouvant être standard, il ne doit pas pour autant être rabaissé au niveau « argotique », voire « grossier ». Notons le jeu de mot sur le créole pimenté comme une expression en français peut être piquante !

Un lieu de résistance : la littérature orale qui n'est utilisée qu'au travers de l'éclatement des genres: les défenseurs du créole ne se posent pas la question d'un "niveau de langue" correspondant à la notion de littérature orale.

Bazerque Auguste, totalement englué dans les catégories du métalangage de la langue française, dans les années 1960 introduit un genre littéraire en français, celui de la « comparaison », il est repris en cela par les auteurs du *Dictionnaire des expressions...*

« Comparaison », un genre littéraire ?

« Comparaison », pour ces auteurs, est un synonyme d'images ; ce terme appartiendrait seulement au français, car ils ne le font pas figurer dans les entrées de leur dictionnaire ; d'ailleurs il en est de même pour proverbe. Ils se conduisent comme s'ils avaient isolé une catégorie littéraire dans un effort de catégorisation à l'intérieur des typologies de la littérature française. C'est ainsi qu'ils rangent dans la catégorie « comparaison courante » des énoncés construits en deux propositions dont la deuxième est introduite par *kan*, « comme » :

DIRE EN GUADELOUPE

« *Anmèrdan*⁽¹⁾ : *Limoun-la anmèrdan kon pis*, « cet enfant est aussi insupportable qu'une puce. (Poulet, etc., op. cit. p. 341).

« *Emmègdant con mouche-caco*. Insupportable comme cette minuscule mouche des champs qu'on n'arrive pas à éviter et dont la piqûre est désagréable. » (Bazerque A., 1969, p. 241).

En éliminant le côté « argotique »⁽²⁾ les auteurs ont éloigné le créole du français ; ils répondent ainsi à leur souci de faire du créole une langue non « grossière ». Il est malheureusement évident que le contexte d'utilisation — la colère à l'égard d'un enfant — permet de voir le même signe dans les énoncés créoles et français.

« (...) le créole qui utilise, comme nombre de langues populaires parlées, une grande quantité d'images et de comparaisons, n'est pas facile à traduire; cela explique aussi le choix de plusieurs niveaux de langue pour s'efforcer de rendre à la langue guadeloupéenne ce qu'elle a de juste, de réaliste ou de savoureux. » (Poulet, etc., op. cit. p. 6).

Langue et style

Il ne semble pas que la langue guadeloupéenne connaisse une caractérisation des styles de l'oral identique à celle du français, mais il est certain que l'oral du français utilise la même figure de style que le créole. Je m'autoriserai à en donner un exemple en argot : « il est c... comme un balai ! »⁽³⁾. Il faut savoir gré aux auteurs de ce dictionnaire de jeter un éclairage inédit sur la langue française, en l'occurrence orale, et de poser le problème de ces formes d'énoncés oraux. Ils ont fait preuve d'intuition : en français comme dans nombre de langues africaines — tel le kassem, pour ne citer que cette langue (Bonvini, 1982) — le plus fréquent des schèmes de construction linguistique des insultes

(1) Ces deux citations reproduisent et la transcription et la présentation adoptées par les auteurs.

(2) Les guillemets sont utilisées pour signifier que cette caractérisation de style est propre au français, et qu'il n'y a rien de "naturel" à ce qu'une langue comporte des niveaux dits grossiers, bien que toutes les langues s'imposent des interdits dans des situations plus ou moins étendues.

(3) A noter les conventions d'écriture pour signifier que cet énoncé ne peut être compté parmi ceux autorisés à l'écrit.

repose sur la comparaison (1). A considérer le corpus donné par Bazerque et les auteurs du *Dictionnaire des expressions ...*, les « comparaisons » correspondent, à quelques exceptions près, à des insultes ; il en est de même en français où les insultes sont souvent rangées dans la forme dite argotique ; en langue créole elles appartiennent à un style dit « comparaison ». Dans toute langue, les injures semblent être différenciées d'une façon ou d'une autre : dans leur forme structurelle et/ou par les discours énonçant les interdits qui les frappent. Ainsi, en français, ces énoncés sont non seulement caractéristiques par leur forme mais sont aussi stigmatisés par leur appartenance à une catégorie de discours dont un interdit conduit à isoler les structures au point d'en faire une langue différente, l'argot en l'occurrence, alors que dans d'autres langues, comme en créole, il ne s'agit peut-être que d'un style. Dans les langues africaines, pour ne citer que celles là, le processus de formation des insultes — en kassem, par exemple, les injures sont exprimées en des syntagmes de « structure asyntaxique » — semble suffire à marquer la spécificité de ces énoncés qui ne peuvent être produits, évidemment, que dans des circonstances très précises.

Les auteurs des dictionnaires cités ne donnent pas de description précise des conditions d'énonciation des textes qu'ils citent à l'appui de leur défense du créole. R. Honorien-Rostal (1987) donne quelques renseignements sur l'usage des « comparaisons » :

« Les "comparaisons" servent à insulter quelqu'un, à se gausser de lui. Elles font l'objet de joutes oratoires. J'ai pu observer que les enfants n'hésitent pas à se lancer dans de telles joutes entre eux. » (p. 43).

Il est certain, en considérant le corpus de A. Bazerque et celui du dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen que ces insultes, ces plaisanteries peuvent être adressées à un interlocuteur ou évoquer une tierce personne. Bazerque choisit de ne s'en prendre qu'à une tierce personne alors que H. Poulet et ses co-auteurs ont placé la plupart de leurs discours dans la première situation. Les énoncés désignatifs y sont en effet, pour la

(1) Dans le corpus constitué par E. Bonvini, 6,43 % des injures sont construites sur le schème syntagme complétif + comparaison, et 61,13 % selon le syntagme complétif + idéophone + comparaison, soit au total 67,56 % des injures construites selon un schème contenant une comparaison.

plupart, cités accompagnés de leur équivalent appellatif :

« *Ou aristokrat kon chyen a britèl* : tu es prétentieux comme un chien à qui on aurait mis des bretelles. »

« *I aristokrat kon poui a pyan* : Il a une démarche hautaine et affectée comme une poule atteinte du pian. (Ce qui l'oblige à marcher sur la pointe des ongles en se dandinant). » (op. cit., p. 341).

D'autres auteurs-locuteurs de créole ne proposent pas cette distinction ; ils intègrent les comparaisons dans les formes proverbiales. Un enseignant marie-galantais a constitué un recueil de « proverbes ». Il m'a communiqué ce recueil et j'ai tenté en sa compagnie, au cours d'une lecture rapide, d'opérer une classification des formes de ces « proverbes ». Il avait noté ces énoncés, tous catalogués par lui de « proverbes », dans le cadre d'une catégorisation relevant plus d'une traduction en catégories françaises que des catégories proprement marie-galantaises. Ses efforts de collecte n'avaient pas porté sur cette taxinomie mais sur la notation de ce qu'il appelait aussi « expressions » surprises au détour des conversations. Ce recueil n'a jamais été publié, car il a été égaré au moment de l'édition. Les énoncés dont je me souviens n'étaient pas construits dans la forme « comparaison », mais suivant une similitude d'évidence. Par exemple : « il n'a qu'un cheveu et il veut se faire une coiffure rasta ». Ce type d'insulte était rangé par ce collecteur dans la catégorie « proverbe », catégorie pour lui enveloppante.

A Marie-Galante, je n'ai point trouvé jusqu'à maintenant attestation du genre « comparaison ». Mais l'on dit de quelqu'un manifestant une attitude de mépris à l'égard de ses semblables : *kèparezè*, « il est comparaison », « il est méprisant ».

De la forme au contenu, les variations de langue et de style s'intègrent dans des ensembles qui ne trouvent leur sens que dans la comparaison des différents comportements propres à chaque région. C'est pourquoi il est nécessaire de relever dans le détail de la spécification régionale les variations des genres dont il faut déterminer la nature. Ainsi peut-on parler des genres stylistiques de l'injure.

Les locuteurs du créole.

Les défenseurs du créole sont aussi des locuteurs du créole. Ils appartiennent à une catégorie de fonctionnaires — ils sont tous enseignants de français — qui ont retrouvé le chemin du créole dont leurs parents leur interdisaient l'entrée. Ils prennent donc place parmi les locuteurs de créole ; mais c'est une place bien particulière qu'ils occupent : ils se mettent à l'écoute des autres locuteurs et s'effacent eux-mêmes en tant que locuteurs ; ils ne sont pas des diseurs reconnus bien qu'ils soient dépositaires d'une connaissance inégalée de la langue créole. Leur seul but est de sauver la langue créole de la disparition. Il faut s'interroger sur une attitude qui conduit à enterrer un peu vite la langue créole de Guadeloupe. En effet, les traces écrites peuvent être, elles aussi, sujettes à destruction. Un instituteur a perdu un manuscrit où il avait consigné des centaines de proverbes entendus ; cet ouvrage a disparu, mais les émetteurs de ces proverbes sont pour la plupart en vie, et ils fabriquent quotidiennement des *ti paw>l*, « petits mots » qui irriguent leur propos.

La langue exhaustive

Bien évidemment, toutes les paroles ne peuvent être transmises ; mais il est tout autant impossible d'enregistrer par écrit ou même par les moyens audio-visuels toutes les paroles émises. Les langues survivent tant qu'elles sont capables de former des énoncés, paroles vivantes et innombrables. Les lexiques ne peuvent contenir tous les lexèmes : l'illusion de la somme lexicale est dissipée en partie par les auteurs du dictionnaire créole-français qui avouent n'avoir pas tenté d'y inclure tous les mots. Mais il est étrange qu'ils instaurent à cette occasion une loi d'élimination des mots qui ne sont pas particuliers au créole et qu'ils se soucient aussi peu du manque d'exhaustivité de leur travail. Leur prédécesseur, Bazerque, ne s'est absolument pas préoccupé de la représentativité de son recueil. Ne pourrait-on voir la conséquence d'un préjugé bien établi et bien ancré : le créole serait une langue pauvre. Il est certain que cette opinion est intériorisée par Bazerque qui reprend à son compte les paroles de Rémy Nainsouta « *Patois aux milles intonations, plein de ressources, malgré son apparente pauvreté...* » (op. cit. p. 3).

Cette mise à nu des travers des défenseurs du créole n'est pas une mise en cause des individus mais la tentative de comprendre la position sociale occupée par ces locuteurs et leur affiliation historique. Ils semblent appartenir à la même idéologie que celle de l'abbé Grégoire lorsque celui-ci se proposait de sauver les patois ; d'ailleurs, leur but est le même : subordonner la langue à l'intérêt national ou, du moins, en l'occurrence, à l'édification de l'identité guadeloupéenne.

Le dernier essai en date a été élaboré en Martinique. De ce lieu, trois écrivains parlent de la créolité qu'ils limitent dans les frontières d'un état de langue qui atteint tous les peuples contraints de communiquer au-delà de leurs particularismes. Créolité et nationalisme sont mis par ces auteurs en relative contradiction ; ils prennent soin de ne pas parler du créole mais de la créolité et laissent ainsi la liberté aux locuteurs de construire dans leurs particularismes un nationalisme langagier et peut-être de se dégager de la gangue du processus de formation.

Dire en diglossie ou l'identité impérative

On peut entendre des locuteurs guadeloupéens proclamer qu'il existe en créole « des proverbes de chez nous » qui ne doivent rien au français ; il leur arrive d'ajouter que ces « proverbes de chez nous » sont de « petites paroles » dont la force coercitive est incontournable. Cette force est exprimée non seulement dans le contenu sémantique du proverbe, mais par cette étrange catégorie de la « petite parole » qui se trouve être la traduction « mot à mot » du créole en français, et en même temps l'expression de l'identité de sa culture dans laquelle « proverbe » et « petite parole » appartiennent à une taxinomie littéraire étrangère à la langue française. « Proverbe » est la traduction de *poweb*, et « petite parole » celle de *ti pawz*. Les dires de ces deux catégories — car il y a bien deux catégories en langue marie-galantaise⁽¹⁾ — sont très fréquemment introduites pour la première catégorie par *fo pa* ou par *fo ke*, alors que les *ti pawz* le sont par un autre énoncé du type : *di kɛ sa*, « je dis comme ça ». Cette phrase ponctuée soulevait la parole des hommes « d'âge ». Ces paroles ont autant de

(1) En Guadeloupe, comme ailleurs, il n'y a pas de langues sans variantes. Je me situe résolument dans la variation, c'est pourquoi je préciserai, à chaque exemple, de quelle variante de créole je traite.

force que celles des proverbes impératifs. Un locuteur masculin commence sa traduction par : « je dis comme ça... », *mwẽ di kã sa*. Mais alors, il ne s'agit pas pour lui d'une formule de passage du créole au français mais d'une façon de donner du poids à sa parole, qu'elle soit française ou créole.

Comme les auteurs antérieurs et les écrivains actuels, comme le proclament J. Bernabé, P. Chamoiseau et R. Confiant, comme eux tous, donc, je fais retour sur l'oralité et trouve en ce lieu la spécificité d'une langue créole et d'un français qui, en Guadeloupe, sont langues guadeloupéennes. C'est ainsi que *ã di kã sa* est, pour nombre de locuteurs guadeloupéens tout à la fois français et créole, c'est-à-dire « du créole de chez nous ».

Le créole est à ce point langue guadeloupéenne que les locuteurs et surtout les locutrices nient parler le français alors même qu'ils font plus que commettre des interférences. Ainsi les situations de diglossie ordinaires se reproduisent-elles en Guadeloupe non seulement dans les places institutionnelles de l'Etat français, mais aussi dans les foyers et dans les cérémonies.

Diglossie stylistique

Les contes sont en créole, mais il arrive que les chants, qui les entrecoupent et permettent de maintenir le contact entre les conteurs et les auditeurs, soient dans une langue beaucoup plus proche du français que du créole.

Ainsi une conteuse adopte le français dans ce refrain :

« Maman, maman ! Ne coupez pas mes cheveux ! Ce sont mes frères qui m'ont mis là par rapport un paquet bois »,

ou cet autre refrain :

« Maman, maman ! La clef de mon armoire pour prendre un mouchoir blanc ».

Les contes appartiennent à une série littéraire qui englobe les contes, les devinettes. Dans ce genre, le français est prépondérant bien qu'aucun locuteur ne songe à dire que c'est du français. Ainsi se donnent la répartition des conteurs de la campagne de Grand-Bourg (Marie-Galante) :

« *Champignon et un isie ? Tous deux poussent ofwe.* »

DIRE EN GUADELOUPE

« champignon et huissier ? Tous deux poussent au(x) frais. »

D'un autre conteur des Bas :

« Dites-moi quelle bête qui prend naissance sur la terre qui ne doit pas vivre sur la terre? »

- explication : / *ka viv dā lo* , « elle vit dans l'eau »

- réponse : *lotū* , « la tortue ».

Ces genres littéraires sont tous inscrits dans un moment discursif paroxystique : la veillée mortuaire, dont le français est officiellement exclu, mais dont la présence effective peut être constatée. Pendant cette veillée, hommes et femmes collaborent, chacun dans son coin, à la mise en forme littéraire de la diglossie, alors que dans la vie quotidienne les femmes semblent être les actrices exclusives de la diglossie et ce, en contradiction avec les déclarations affichées.

Une conclusion s'impose : il y a bien, en Guadeloupe, une langue étiquetée « créole », mais il serait vain de tenter de séparer ce qui est du français et du créole.

Une mère dit de sa fille qui est entrée en sixième : « maintenant elle commence à parler le créole », ce qui signifie que la mère lui permet de s'adresser à elle en créole ou plutôt que la mère et la fille sont entrées dans une communication langagière égalitaire. En effet, auparavant, les seules paroles autorisées étaient : « oui maman... ». A l'âge du collège, l'enfant peut « parler avec sa mère » ; elle le fera en créole et conservera le français pour les lieux étatisés et pour des moments exceptionnels dans les cérémonies de « chez nous ». Quand elle sera mère à son tour, elle devra reprendre l'usage du français face aux jeunes enfants.

Les mères ou, du moins, celles qui élèvent les jeunes enfants — grands-mères tantes et /ou marraines ⁽¹⁾ — alors même qu'elles affirment ne parler que le créole s'adressent en fait en français à l'enfant avant sa scolarisation. Une grand-mère s'adressant à son petit-fils de deux ans :

(1) Le terme appellatif pour grand-mère est : *maman*. Tante a un terme appellatif : « ma tante » ou « tante X » (tante suivi de son prénom). Si la grand-mère ou la tante sont marraines, le terme appellatif de marraine l'emporte. L'élevage des jeunes enfants peut être confié à la grand-mère; il en est ainsi fréquemment pour les enfants de parents émigrés en « Métropole ». La marraine peut aussi être sollicitée lorsque la grand-mère est trop âgée. La tante n'est mise à contribution que si elle est en même temps marraine.

« Malpropre. (1). Où est ton mouchoir? Va le chercher, il est sur mon lit. Apporte. »

Une autre grand-mère à sa petite fille qui lui assène des coups de tête pour attirer son attention :

« ne fais pas cela, ce n'est pas bien. »

Cette femme qui conversait avec moi en créole nia avoir parlé français :

« *mwě pa sav paale fwāse, ki kreɔl mwě ka paale*, « je ne sais pas parler français, je ne parle que créole ».

Certains locuteurs sont reconnus comme « parlant bien » le français :

i ka paale fwāse ā lo mem (2), « il parle français vraiment bien ».

et à leur propos on peut ajouter :

se mun āstwuil ā fwāse, « c'est quelqu'un d'instruit en français ».

Mais il n'est pas décerné de prix aux locuteurs du créole ; le créole, on le parle ou on ne le parle. D'ailleurs, quand j'étais en situation d'apprentissage, pour m'encourager, l'on me dit à plusieurs reprises :

« Parle. On verra bien si c'est du créole. »

Ce sera ou ce ne sera pas ; l'approximation n'est pas de mise en créole. C'est pourquoi lorsqu'une femme prononce « *ma pawɔl* » dans un énoncé étiqueté « français » en fonction de la règle d'interlocution (une mère à un enfant), il n'est nullement question de reconnaître une créolisation phonique de cette unité lexicale qui, intégrée dans un contexte étiqueté « créole », est tout autant créole que l'ensemble du contexte ainsi spécifié. En effet,

(1) Cette femme utilise fréquemment cette réprimande orale à l'égard de ses petits enfants. La forme phonique est tantôt totalement française tantôt créolisée par le remplacement du /r/ par /w/. Il faut signaler que ses énoncés sont rapportés sous une forme orthographique dans la mesure où ils ne s'éloignent pas d'un français standard tel qu'il s'écrit ; la ponctuation rend compte, au travers de la représentation écrite, des pauses et de l'intonation telles qu'elles sont régies par la langue écrite.

(2) *An lo* pourrait se traduire littéralement par « un lot ». Il est ici utilisé, comme peut l'être l'expression française « un tas », dans le sens de beaucoup.

« je ne parle pas français » me dit la grand-mère à mon grand étonnement. Par contre, s'il s'agit d'énoncer la norme des interactions enfant / mère, ce discours est attribué à la langue française.

Une diglossie comportementale s'oppose à des attitudes diglossiques. Ces choix antagonistes ne sont pas effectués dans le cadre d'une politique linguistique inspirée uniquement par des intérêts étatiques : en effet, il s'agit ici de la mise en oeuvre de rapports parents/enfants particulièrement coercitifs, dans lesquels l'usage du français maintient la coupure. Donc le terme diglossie que j'ai utilisé tout au long de ce paragraphe n'est sans doute pas le mieux opérant ; celui de bilinguisme suffit à l'explicitation des rapports entre les deux formes extrêmes des langues créoles et du français ainsi qu'à leurs interférences.

Dire en bilinguisme.

En Guadeloupe comme ailleurs, la description de la situation de bilinguisme doit être réalisée au travers d'observations ethnologiques, car sinon les descripteurs sont prisonniers de proclamations identitaires qui paradoxalement les conduisent loin de leurs aspirations. Et ce n'est qu'au travers de l'accumulation de données empiriques sur les situations de bilinguisme que l'on pourra en aborder la théorisation.

Les femmes qui ont plus de cinquante ans, à Marie-Galante, dénie leurs capacités à dire le français. Néanmoins c'est à partir de cet âge qu'elles s'enfoncent dans la lecture des œuvres sacrées. Chaque matin, les grand-mères accomplissent l'acte protecteur de la maisonnée : lire des prières dans les nombreux recueils qu'elles possèdent. Cet acte n'est pas consigné dans un discours normatif qui révélerait à l'étranger, fut-il ethnologue, l'existence de cette pratique. L'étranger présent au réveil de la grand-mère ne pourra pas davantage deviner qu'il ne faut en aucun cas interrompre la litanie de ses prières. Elle ne proteste pas si cela se produit, à moins qu'il ne s'agisse d'un enfant ; ce n'est qu'au détour d'une consultation d'un devin que l'on apprendra qu'il ne faut pas être dérangé lors de la récitation-lecture des prières prescrites, ce afin d'assurer une reproduction absolument fidèle des paroles incantatoires. Français des prières, français de l'ordre parental se trouvent mis en équivalence dans l'interdit de la variation ; il en résulte l'apprentissage d'un français oral que

les enfants sont contraints de reproduire strictement. Pour l'enfant qui ne peut répéter les ordres mais doit fournir uniquement une réponse qui se réduit à « oui, ... Untel », il n'y aurait que compétence passive. Les enfants de Marie-Galante entrent à l'école avec un bagage linguistique bilingue de l'ordre de la compétence ; ils n'ont pas avant l'âge de la scolarisation droit à la performance. Quand débute leur scolarisation, les femmes abandonnent leurs fonctions de modèle langagier tout en continuant à exiger des enfants qu'ils s'adressent à elles en français. Paradoxalement, les enfants désapprennent le français — c'est ce qu'on peut déduire du constat du plus fort taux d'échec scolaire de la Guadeloupe — et apprendraient le créole à l'école. En réalité il leur arrive de perdre l'usage de la parole, car ils ne peuvent passer de la compétence passive à la performance-compétence active. Les filles sont sans doute favorisées dans cet exercice, car elles sont beaucoup plus proches de leur mère, tout au moins dans les occasions conversationnelles. Autre paradoxe : les garçons, quant à eux, perdent souvent l'usage de la parole alors qu'ils sont installés dans un bilinguisme conventionnel, de l'ordre de la diglossie, dans lequel le français est langue d'école et le créole langue de famille — des hommes de la famille et aussi, bien sûr, des femmes.

Le créole est à ce point langue de Guadeloupe qu'il a inclus en son sein le français qui dans certaines circonstances cesse d'être dénommé ainsi. Bien évidemment, le français de Guadeloupe n'est pas reconnu comme tel : il n'a d'existence que déguisé en créole, à moins qu'il ne figure en des lieux qui lui sont normalement réservés. C'est ainsi que le français est de rigueur dans les meetings politiques où il cède rapidement la place au créole quand le politicien est sommé de répondre à l'assistance qui l'apostrophe en créole. Mais alors ce français n'est, dans les représentations langagières, qu'une plate reproduction du français scolaire. En aucun cas, il ne viendrait à l'esprit des auditeurs de ces meetings que ce français puisse être du « français de chez nous », au même titre que le créole est « la langue de chez nous ».

Le français est, pourrait-on dire, un don du ciel. En effet, jusque dans les années 1950, dans les familles, le premier enfant scolarisé au niveau du « deuxième cahier » (niveau CM2) se devait de transmettre son savoir en apprenant à lire à ceux qui n'étaient pas encore à l'école. Avant la guerre de 1940, il arrivait même que l'on n'envoie ainsi qu'un seul enfant à l'école...

Il a existé de nombreuses petites écoles que l'on dirait « libres », en France. Ces écoles étaient tenues par des femmes qui redistribuaient leur savoir en écriture du français, comme les femmes thérapeutes doivent le faire avec le « don » de guérir qu'un « saint » — la Sainte-Vierge ou quelque autre Notre-Dame des Roses — leur a confié. Le français était bien un don du ciel, au regard du paradigme maîtresse / thérapeute, d'autant que ces maîtresses d'écoles parallèles étaient aussi des thérapeutes.

*
* *

La défense du créole retranché sur le terrain du français — en fait, de l'écriture du français — a échoué historiquement. Les dernières tentatives correspondent sans aucun doute à une montée des nationalismes. On assiste d'ailleurs, actuellement, à une redécouverte de l'oralité à partir de laquelle le créole et le français cesseront peut-être un jour d'être antagonistes pour devenir complémentaires, dans des échanges langagiers devenus plus égalitaires.

Lorsque les intellectuels antillais partent en quête de leur identité, ils découvrent la créolité, ils y réintègrent le français :

« La créolité n'est pas monolingue. Elle n'est pas non plus d'un multilinguisme à compartiments étanches. Son domaine c'est le langage. Son appétit : toutes les langues du monde. » (Bernabé, Chamoiseau, Conflant, 1989, p. 48).

Sans le savoir, ces auteurs empruntent les chemins que les locuteurs guadeloupéens parcourent quotidiennement. En effet, ceux-ci intègrent le français dans la créolité pour en faire aussi leur propre créolité : aux locuteurs guadeloupéens qui se disent monolingues et créolophones, l'usage du français est indispensable pour parler le sacré, pour dire les hiérarchies familiales, pour prononcer les paroles les plus créoles, les plus enfouis au fond des campagnes ou des rues déshéritées. Identité consciente et identité proclamée, toutes deux se rencontrent sur le terrain de la créolité où le créole ne peut être protégé que s'il parvient à cohabiter avec le français.

Paris, novembre 1989

DIANA REY-HULMAN

Références bibliographiques

- BAZERQUE A. (1969). — *La langue créole*. Guadeloupe, ARTRA, 379 p.
- BEBEL-GISLER D. (1985). — *Léonora, l'histoire enfouie de la Guadeloupe*. Paris, Seghers, 318 p.
- BERNABE J., CHAMOISEAU P., CONFIAnt R. (1989). — *Eloge de la créolité*. Paris, Gallimard, 70 p.
- BONVINI E. (1982). — Le corps dans l'injure orale kasim (Haute-Volta). *Afrique et langage*, n° 17.
- DE CERTEAU M., JULIA D., REVEL J. (1985). — *Une politique de la langue, La révolution française et les patois*. Paris, Gallimard, 315 p.
- DUBOIS J., GIACOMO M., GUESPIN L., MARCELLESI C., MARCELLESI J.-B., MEVEL J.-P. (1973). — *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Librairie Larousse, 516 p.
- HAGEGE C. (1985). — *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris, Fayard, 314 p.
- HONORIEN-ROSTAL R. (1987). — Aux sources des genres au Lamentin, *Aux sources des paroles de Guadeloupe, Cahiers de Littérature Orale*, n°21, pp. 37-60.
- JAKOBSON R. (1963). — *Essais de linguistique Générale*. Paris, Editions de Minuit, 258 p.
- MANESSY G., WALD P. (1979). — *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*. Paris, L'Harmattan, 283 p.
- MANESSY G., WALD P. (1984). — *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*. Paris, L'Harmattan-IERIC, 115 p.
- POULET H., TELCHID S., MONTBRAND D. (1984). — *Dictionnaire des expressions du créole guadeloupéen*, Paris, Hatier, 348 p.
- PRUDENT L.-F. (1980). — *Des baragouins à la langue antillaise*. Paris Editions Caribéennes, 211 p.
- REY-HULMAN D. (1980). — *Les bilinguismes littéraires. Signification sociale de la littérature orale tyokossi (Togo)*. Paris, SELAF, 291 p.
- VALDMAN A. (1978). — *Le créole: structure, statut et origine*. Paris, Klincksieck, 403 p.
- Aux sources des paroles de Guadeloupe. Cahiers de Littérature Orale*, n° 21, 1987, (Coordonné par D. Rey-Hulman.).